

# Mille étudiants en psychomotricité sont privés d'avenir

■ La formation n'est finalement pas reconnue par la ministre De Block.

La nouvelle tombe en fin d'année, comme un dernier couperet après les examens. Le Conseil national des professions paramédicales (CNPP), s'est en effet prononcé sur la situation de la psychomotricité – profession qui a pour objectif de répondre aux troubles psychomoteurs par une approche globale de la personne. Il a décidé de ne pas la reconnaître comme une formation paramédicale à part entière, et la ministre de la Santé Maggie De Block (Open-VLD) a décidé de suivre son avis. Très concrètement, les

étudiants et diplômés en psychomotricité ne pourront donc exercer leur profession dans un cadre thérapeutique.

## Marcourt cherche des solutions

En réalité, si la situation s'annonce scabreuse pour les 1000 étudiants et les 300 diplômés que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles, il convient de

rappeler que cette dernière avait autorisé le cursus en 2012 sans être certaine que la psychomotricité soit un jour reconnue. Du côté francophone, tous les espoirs étaient permis, Laurette Onkelinx (PS) étant ministre de la Santé. Mais sous Maggie De Block, le dossier s'est compliqué.

Ce mardi, la Fédération des étudiants francophones (la FEF), et l'Union professionnelle belge des psychomotriciens francophones (l'UPBPF) ont demandé au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) de mettre en place des passerelles pour permettre aux étudiants de se réorienter vers d'autres filières. Dès la semaine dernière, le ministre alertait déjà l'Ares, l'organisme qui chapeaute les études supérieures

francophones, pour mettre en place de telles solutions. Des négociations sont en cours.

Du côté francophone en attendant, on lit dans cet avis acté par la ministre De Block des soubassements communautaires : les études en psychomotricité n'existant pas en Flandre.

**BdO**